Image not found or type unknown

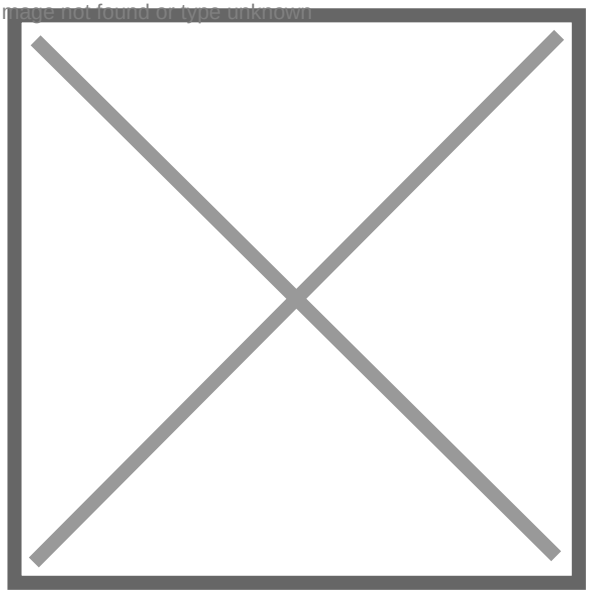

Agir seul contre une convention collective d'entreprise

Par **Eric**, le **08/12/2008** à **16:37**

Bonjour,

j'ai un souci avec les organisations syndicales de la société dans laquelle je suis salarié et je cherche quelqu'un qui pourrait m'aider.

Je reçois tous les mois, dans le courrier de ma feuille de paie, les tracts de l'ensemble des syndicats de ma boite.

Je considère personnellement que cela va contre ma liberté personnelle dans le sens où j'ai le droit, il me semble, de choisir de me tenir informé ou non et, dans l'affirmative, de choisir moi-même mes sources d'information.

J'ai donc demandé à ma RH de ne plus adjoindre ces documents à ma feuille de paie.
Ma RH me répond qu'il s'agit là d'un accord d'entreprise et qu'elle ne peut aller contre.
Je me suis donc adressé directement aux syndicats qui ne souhaitent même pas me répondre :-/

Je compte m'adresser directement à la Direction pour faire bouger les choses mais je voudrais savoir dans quelle mesure je peux intenter une action en justice contre les syndicats.
Si cela est faisable, où dois-je déposer ma plainte ?

Merci par avance de toute réponse qui me sera faite

Eric

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés